

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

PROCES VERBAL

des opérations de vote dans la commune de LUMES

Bureau de vote : Mairie de Lumes

Nombre d'électeurs inscrits :

49

Nombre de votes constatés par les émargements :

..... 48

Nombre de suffrages exprimés :

..... 48

L'an deux mil seize, le dix-huit octobre à .. 11 .. heure .. 00 .., dans les locaux de la Mairie de la commune de Lumes

s'est réuni le bureau de l'assemblée électorale du bureau de vote composée de

M. HEREGAN Eric, Président,

et de

M. me Bokouy Nadia, assesseur

M. me WEINUR Pascale, assesseur

M., assesseur

M., secrétaire.

A .. 11 .. heure .. 30 .., le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Il a procédé au dénombrement des émargements, arrêtée la liste des émargements, et y a constaté le nombre de votants qui s'élève à (nombre en lettres) .. quarante huit ..

Puis a ouverts l'urne et a compté les enveloppes.

Le nombre était de (nombre en lettres) .. quarante huit ..

..... égal au nombre d'émargements.

MM ^{TRORAN, CHELE, JEMAY} GENONCEMU, JACINTO, LOTTERUE ont été désignés
comme scrutateurs.

Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes. Les membres du bureau surveillent les opérations sous les yeux des électeurs.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins vides : 0

Total des bulletins annulés : 0


RESTE comme suffrages exprimés : 48

ONT ETE ELUS :

M	CHELE	Elisea	Nombre de voix obtenues :	32
M	TRORAN	Matheo	Nombre de voix obtenues :	30
M	JACINTO	Lilian	Nombre de voix obtenues :	29
M	GERMID	Faustine	Nombre de voix obtenues :	27
M	LOTTERUE	Gaël	Nombre de voix obtenues :	24
M	PILLON	Célia	Nombre de voix obtenues :	22
M	GENONCEMU	Noëlie	Nombre de voix obtenues :	16
M	PIKET	Loanne	Nombre de voix obtenues :	14
M	JEMAY	Samy	Nombre de voix obtenues :	13

Le procès-verbal dressé et clos le dix-huit octobre deux mil seize à 11 heures 45 en double exemplaire, a été signé par le Président, les assesseurs titulaires, le secrétaire.

Le Président, 

Les assesseurs titulaires, 

Le secrétaire, 